

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Paris, 9 juin 2022

*RESOLUTIONS*

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021

## Le Président demande si les membres présents ont des observations à formuler sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 juin 2021.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021 :

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

 Voix contre :

 Abstentions :

#### Rapport financier de l'exercice 2021

Résolution n°2

**Examen et approbation des comptes annuels**

**Après audition :**

* du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2021,
* du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2021,
* et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale approuve :

* le bilan,
* le compte de résultat,
* l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

 Voix contre :

 Abstentions :

Résolution n° 3

**Affectation du résultat**

Après audition :

* du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2021,
* du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2021,
* et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice, soit 8 092,79€

à la réserve générale dont le montant est ainsi porté à 1 461 407.79€

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

 Voix contre :

 Abstentions :

Résolution n° 4

**Examen et approbation des conventions réglementées**

Après audition :

* du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

 Voix contre :

 Abstentions :

**Projet de budget pour 2022**

**et fixation des taux de cotisations**

**Résolution n° 5**

Afin de mener à bien les missions confiées par le CA et l’AG, Présanse a présenté

au CA le projet de budget 2022.

Ce projet a fait l’objet d’une validation par le Conseil d’Administration du 21 avril 2022.

Après audition du projet de budget pour 2022, ainsi que des informations et

précisions fournies lors des débats, l'Assemblée Générale :

1°) approuve le projet de budget pour 2022,

2°) **décide d’augmenter de 4%** les différents taux de cotisations pour 2022, comme suit  :

**Cotisation fixe par SSTI** …………………………………………….. 717 €

**Cotisation par salarié :**

 - Pour la tranche d’effectifs suivis ≤ 150 000 …………… 0.1925 €

 - Pour la tranche d’effectifs suivis > 150 000 ……….. 0.0591 €

**Membres correspondants (Art.4)** :

 - pour le responsable médical 874 €

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

 Voix contre :

 Abstentions :

Orientations de PRESANSE

L'Assemblée Générale approuve les orientations générales suivantes pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires  :

Résolution n° 6-A

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

En qualité de représentant des opérateurs, répondre à toute question des pilotes du système national de santé au travail (Etat et partenaires sociaux) favorisant la rédaction d’une réglementation applicable et favorable à la bonne réalisation de la mission des SPSTI, et en particulier dans le périmètre l’ensemble socle de services.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-B

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

Animer un partage des pratiques pour guider les SPSTI dans la mise en œuvre de la réforme dans tous les aspects de leur activité.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-C

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

Proposer tout moyen permettant de faire face aux besoins de personnels de santé des SPSTI

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-D

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

Proposer une communication partagée sur l’offre socle de services

 Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-E

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

Proposer des évolutions statutaires pour Présanse adaptées aux besoins de SPSTI et favoriser la cohérence du réseau des associations régionales

 Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-F

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

 Assurer les missions quotidiennes de veille et de conseil juridiques

 Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-G

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

Préparer la révision de la grille des classifications de la branche au regard de la nouvelle réglementation et des besoins de la branche

 Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-H

L'Assemblée Générale approuve l’orientation suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

Assurer le recueil de données consolidées du secteur

 Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 6-I

L'Assemblée Générale approuve l’orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi et de ses décrets d’application :

Assurer la mission de veille et d’information

 Cette résolution, mise aux voix, recueille :

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Radiation d’adhérents

Résolution n° 7-A

Après étude du cas de :

AST Beaucaire, 195 Allée de Narbonnaise – 30300 BEAUCAIRE

et l’avis favorable émis par le Conseil d’Administration en avril 2022, l’Assemblée Générale ratifie la radiation de ce Service à Présanse.

Cette résolution, mise aux voix, recueille

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 7- B

Après étude du cas de

SISTRA, Immeuble Farnham – Angles rue Clappier et Lebouchez – 98713 PAPEETE

et l’avis favorable émis par le Conseil d’Administration en avril 2022, l’Assemblée Générale ratifie la radiation de ce Service à Présanse.

Cette résolution, mise aux voix, recueille

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Ratification d’Adhésion

Résolution n° 8

Après confirmation de la demande écrite d’affiliation formulée par :

SUD LOIRE SANTE AU TRAVAIL (42)

et l’avis favorable émis par le Conseil d’Administration en avril 2022, l’Assemblée Générale ratifie l’adhésion de ce Service à Présanse.

Cette résolution, mise aux voix, recueille

 Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :